


FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Slime Rescue Emergency Tire Sealant
Autres moyens d'identification	10188-2
Usage recommandé	Scellant de pneu
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	ITW Permatex Canada
Adresse	c/o ITW Global Brands Canada 2360 Bristol Circle, Suite 101 Oakville, ON L6H 6M5
Téléphone	(905) 693-8900
Courriel	CanadaCS@itwgb.com
Numéro de téléphone d'urgence	800-255-3924 (Chem-Tel)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Mention d'avertissement	Attention	
Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Conseil de prudence		
Prévention	Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter une protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection.	
Intervention	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éthylèneglycol		107-21-1	30-60
Caoutchouc		9006-04-6	30-60
Hydroxyde d'ammonium		1336-21-6	0.1-1
Hydroxyde de potassium		1310-58-3	0.1-1
METHENAMINE(HEXAMETHYLEN ETETRAMINE)		100-97-0	<0.1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Vertiges. Nausée, vomissements. Douleur abdominale. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Propriétés inflammables	Aucun(e) connu(e).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)	MPT	0.0001 mg/m ³	Fraction inhalable.
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	LECT	10 mg/m ³	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	MPT	25 ppm	Fraction vapeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm	
	MPT	25 ppm	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m ³	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)	MPT	0.001 mg/m ³
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m ³
	LECT	24 mg/m ³
	MPT	35 ppm
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)		17 mg/m ³
		25 ppm
	Plafond	2 mg/m ³
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m ³

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)	MPT	0.001 mg/m ³	Inhalable
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	LECT	20 mg/m ³	Particule.
	MPT	10 mg/m ³	Particule.
	Plafond	100 mg/m ³	Aérosol
		50 ppm	Vapeur.
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm	
	MPT	25 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)	MPT	0.0001 mg/m3	Fraction inhalable.
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	LECT	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
		25 ppm	Fraction vapeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm	
		MPT	25 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191, telle que modifiée

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	24 mg/m3	
		35 ppm	
		MPT	17 mg/m3 25 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)	MPT	0.0001 mg/m3	Fraction inhalable.
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	LECT	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	35 ppm	
		MPT	25 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	LECT	24 mg/m3	
		35 ppm	
		MPT	17 mg/m3 25 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

Composants	Type	Valeur	Forme
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)	15 minutes	0.003 mg/m3	Fraction inhalable.
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	15 minutes	35 ppm	
	8 heures	25 ppm	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Caoutchouc (CAS 9006-04-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Caoutchouc (CAS 9006-04-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Caoutchouc (CAS 9006-04-6) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Caoutchouc (CAS 9006-04-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Caoutchouc (CAS 9006-04-6) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Caoutchouc (CAS 9006-04-6) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanchâtre
Odeur	Ammoniac
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	9
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Pas disponible.

Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	0.1 hPa
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	1
Solubilité	
Solubilité (eau)	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Viscosité dynamique	750 - 1200 mPa.s
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Vertiges. Nausée, vomissements. Douleur abdominale. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion. Voir ci-dessous.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	souris	> 3500 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.5 mg/L, 6 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	7712 mg/kg, ECHA
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	2000 ppm, 4 h, Cheminfo
	souris	2115 ppm, 4 h, Cheminfo
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	350 mg/kg, HSDB
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 1260 mg/kg, CCOHS
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	333 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
ACGIH - Sensibilisation		
Natural rubber latex, as inhalable allergenic proteins (CAS 9006-04-6)		Sensibilisation cutanée
		Sensibilisation respiratoire
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)		Irritant
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)		Irritant
Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée		
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)		Sensibilisation cutanée
Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires		
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)		Sensibilisation respiratoire
Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant		
Caoutchouc (CAS 9006-04-6)		Sensibilisateur.
Sensibilisation respiratoire	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Non classé.	

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	46300 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	8050 mg/L, 96 heures
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	0.66 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	15 mg/L, 96 heures
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	80 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6) Inscrit.

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Inscrit.

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Dangereux

Règlements internationaux**Inventaires**

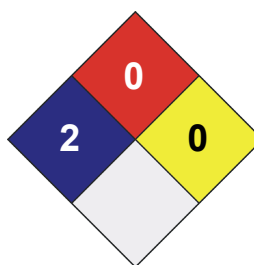
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Date de publication**

25-Juillet-2023

Date en vigueur

25-Juillet-2023

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021